

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

CERTIFICAT DE CONFORMITE de matériel de balisage aéronautique N° 2017-017/AER

Le présent certificat est délivré à : OCEM Energy Technology

Il atteste de la conformité du matériel de balisage aéronautique désigné ci-après¹, aux référentiels réglementaires mentionnés ci-après, dans les conditions d'alimentation électrique précisées ci-après.

Matériel évalué

Fonction de balisage		PAPI : Indicateur de trajectoire d'approche de précision
Référentiels réglementaires	OACI	Annexe 14, Volume I, Figure A2-23 et § 5.3.5.29
	EASA	CS ADR-DSN, Livre 1, Figure U-26 et M.645 § (c).(2).(i)
Marque		OCEM
Modèle		401CU-2-20-16
Source(s) lumineuse(s)		2 lampes halogènes OSRAM de 200W
Alimentation électrique nominale		6,6 A AC
Couleur		Blanc / Rouge

Résultats des essais

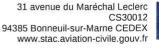
Essais réglementaires	
Performances photométriques à 23°C +/-2°C ²	Conformes
Performances colorimétriques à 23°C +/-2°C ²	Conformes
Essais optionnels	
Performances photométriques et colorimétriques à haute température	Non évaluées
Performances photométriques et colorimétriques à basse température	Non évaluées
Performances photométriques après vieillissement accéléré	Non évaluées
Résistance à un vieillissement accéléré	Non évaluée
Résistance à une charge statique	Non évaluée
Température de contact	Non évaluée
Etanchéité	Non évaluée
Résistance à des impacts mécaniques	Non évaluée

Par le Service Technique de l'Aviation Civile, le 25 au 12017

Pour le Directeur délégation

Les essais de photométrie et de colorimétrie réalisés sont couverts par une accréditation COFRAC détenue par le laboratoire pour le domaine : « Transports / Dispositifs d'éclairage et de signalisation / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction ». La portée d'accréditation du laboratoire dans ce domaine est disponible à l'adresse www.COFRAC.fr.





Le présent certificat de conformité est délivré uniquement et strictement pour le matériel désigné ci-dessus. Tout matériel modifié, quelle que soit la nature de la modification apportée (optique, électrique ou mécanique), doit faire l'objet d'une nouvelle demande de certification auprès du